

## Conseil départemental

### **RAPPORT N° 24.69**

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE

Direction :

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

**RAPPORT N° 24.69**

Mes chers Collègues,

Par le présent rapport, je sou mets au vote de l'Assemblée le projet de compte administratif du budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2023.

Les résultats du compte administratif s'établissent ainsi :

- les dépenses d'**exploitation** se sont élevées à 15,97 M€ pour 26,30 M€ de recettes, soit un solde d'exécution de la section d'exploitation en **excédent de 10,33 M€** ;
- les dépenses d'**investissement** ont atteint 26,09 M€, pour 33,03 M€ de recettes d'investissement. Le solde de la section d'investissement a donc dégagé un **excédent de 6,93 M€**.

Après une présentation des différentes dépenses et recettes de la section d'exploitation (I) et de la section d'investissement (II), l'affectation des résultats dégagés sera proposée (III).

## I. SECTION D'EXPLOITATION

### A. DEPENSES

En 2023, les dépenses se sont établies à 15,97 M€ contre 15,96 M€ en 2022.

Les **dépenses réelles** d'exploitation ont été de **5,04 M€** contre 4,86 M€ en 2022. Elles sont composées :

- des charges de personnel pour 3,65 M€, contre 3,49 M€ en 2022 ;
- des charges à caractère général pour 0,57 M€, contre 0,42 M€ en 2022 ;
- des charges financières pour 0,16 M€, contre 0,24 M€ en 2022 ;
- des charges exceptionnelles pour 0,65 M€, contre 0,71 M€ en 2022.

En matière de **dépenses d'ordre**, la dotation aux amortissements des immobilisations s'est élevée à **10,93 M€**. Cette inscription en dépenses se traduit par une recette équivalente en section d'investissement.

### B. RECETTES

Les recettes de la section d'exploitation se sont élevées à **26,30 M€**, en baisse par rapport à 2022 (31,05 M€). Cette diminution s'explique principalement par une **baisse de la redevance d'assainissement collectif (-2,93 M€** par rapport à 2022) en raison d'une diminution du volume de la consommation d'eau (volume moyen annuel de consommation de 81,5 Mm<sup>3</sup> en 2023, contre 83,6 Mm<sup>3</sup> en 2022).

Elle s'explique également par la **baisse des recettes relatives aux conventions d'occupation du domaine public (-0,98 M€** par rapport à 2022). Toutefois, en neutralisant la régularisation des redevances des opérateurs au titre des années antérieures (1,01 M€ en 2022 contre 69 k€ en 2023), cette redevance progresse de 107 k€ en 2023. Enfin les recettes des droits à raccordement diminuent de 0,46 M€ par rapport à 2022, en raison d'une diminution du nombre de dossiers.

Les deux principales recettes d'exploitation sont constituées de :

- la **redevance d'assainissement collectif** : **15,42 M€** ont été perçus en 2023, contre 18,35 M€ en 2022 ;
- des **droits de raccordement au réseau départemental** : **2,91 M€** ont été perçus en 2023, contre 3,37 M€ en 2022.

Les autres recettes comptabilisées sont les suivantes :

- **1,36 M€** au titre des conventions d'occupation du domaine public non routier du réseau d'assainissement départemental pour le passage des réseaux de télécommunication, contre 2,34 M€ en 2022 ;
- **2,29 M€** au titre de la contribution du budget général pour les eaux pluviales, contre 1,79 M€ en 2022 ;
- **0,09 M€** au titre des subventions versées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) dans le cadre des conventions de mandat du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau ;
- **0,05 M€** au titre des recettes du contrat de couverture SWAP, contre 0,09 M€ en 2022 ;
- **3,77 M€** ont été réalisés **au titre des recettes d'ordre**, correspondant à l'amortissement des subventions d'équipement, reçues notamment de l'Agence de l'Eau et de la Région Île-de-France.

### C. SOLDE DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2023

Le solde de la section d'exploitation pour l'exercice 2023 s'élève à **+10 331 518,13 €**.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **26,09 M€** en 2023, contre 28,73 M€ en 2022. L'année de 2023 est marquée par le démarrage des travaux sur le collecteur unitaire d'assainissement de Bourg-la-Reine (+2,50 M€), le démarrage de l'adaptation des ouvrages sur réseaux d'assainissement impactés par la requalification de la RD 7 (+4,56 M€) et la fin de l'opération de réhabilitation du collecteur unitaire d'assainissement de la RD920 à Antony (-2,85 M€).

Il convient également de souligner que le démarrage des travaux d'extension et de remplacement des réseaux liés au projet du tramway T1 Asnières-Colombes a été retardé (-8,17 M€).

## 1. Le maintien du patrimoine d'assainissement

Les dépenses réalisées en matière de travaux d'extension et de **remplacement des réseaux** sont en hausse en 2023 pour atteindre **8,96 M€**, contre 8,42 M€ en 2022.

Cette augmentation est liée au démarrage et à la poursuite de grands chantiers sur le réseau d'assainissement : les travaux de réhabilitation du collecteur situé avenue du Général Leclerc à Bourg-La-Reine, les travaux de modernisation du déversoir d'orages de Puteaux (DO30) et les travaux sur le maillage SAR 62 à Sèvres.

Par ailleurs, 0,70 M€ ont été consacrés à la **réalisation d'études de programmation des travaux d'assainissement** (travaux neufs et réhabilitations), contre 0,86 M€ en 2022.

## 2. La prise en compte de l'impact des travaux de voirie et de transports

En matière de **travaux d'adaptation des réseaux d'assainissement, associés aux projets de transports et de voirie**, **6,14 M€** ont été dépensés en 2023, contre 9,84 M€ en 2022.

Ces dépenses sont réparties de la manière suivante :

- **5,42 M€** ont été consacrés aux travaux d'adaptation des ouvrages en lien avec **les projets de voirie départementale** (contre 0,91 M€ en 2022) dont 5,32 M€ pour les travaux sur la RD7 ;
- **0,48 M€** ont été consacrés au solde des marchés de travaux relatifs à **l'extension du tramway T1**, sur la portion Asnières-Colombes (contre 8,65 M€ en 2022) ;
- **0,23 M€** ont été dépensés pour la fin des travaux d'adaptation des ouvrages, de dévoiement et de réhabilitation effectués dans le cadre de **la création du tramway T10** reliant Antony et Clamart (contre 0,08 M€ en 2022).

## 3. L'entretien et la réparation des bâtiments

Les **travaux d'entretien et de réparation des bâtiments d'exploitation et des bâtiments de pompage** ont mobilisé 0,85 M€, contre 0,33 M€ en 2022.

## 4. La gestion automatisée

En 2023, **0,07 M€** ont été consacrés à l'amélioration et au développement de la métrologie au sein du **système de Gestion automatisée par l'informatique de l'assainissement (GAIA)**, contre 0,30 M€ en 2022.

## 5. Les opérations financières et comptables

3,77 M€ ont été mobilisés par **l'amortissement comptable des subventions d'équipement**, reçues notamment de l'Agence de l'Eau et de la Région Île-de-France. Cette dépense a permis de réaliser une recette de fonctionnement du même montant et 0,79 M€ ont été dédiés aux **opérations patrimoniales**.

5,54 M€ ont été consacrés aux **remboursements en capital des emprunts contractés**, contre 5,44 M€ en 2022.

## B. RECETTES

Les recettes de la section d'investissement ont diminué en 2023, pour atteindre **33,03 M€**, contre 33,21 M€ en 2022.

Les **recettes réelles**, qui se sont élevées à **21,31 M€**, sont composées de :

- **15,09 M€ de transfert de l'excédent 2022** de la section d'exploitation, visant à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, contre 14,24 M€ en 2022 ;
- **2,96 M€ d'emprunts** contractés en 2023 avec l'AESN (prêts à taux 0 %) afin de financer une partie des travaux d'investissement, contre 2,52 M€ en 2022 ;
- **2,66 M€ de subventions versées** dont, notamment 1,12 M€ en provenance du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), 0,89 M€ de la Société du Grand Paris et 0,63 M€ de l'AESN, contre 4,85 M€ en 2022 ;
- **0,59 M€ d'immobilisations en cours.**

Les recettes, relatives à **l'amortissement des immobilisations**, se sont élevées à **11,72 M€** dont **0,79 M€** ont été dédiés aux **opérations patrimoniales**.

## C. SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

Le résultat réel de l'exercice 2023 pour la section d'investissement se traduit par un **excédent de 6 932 697,42 €**.

### III. AFFECTATION DES RESULTATS

Les tableaux synthétiques ci-après retracent les résultats de l'exercice 2023 :

#### Section d'exploitation

Dépenses de l'exercice 2023	15 971 103,46 €
Recettes de l'exercice 2023	26 302 621,59 €
Excédent reporté de l'exercice antérieur	0 €
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2023</b>	<b>10 331 518,13 €</b>

Pour l'exercice 2023, le résultat cumulé de la section d'exploitation conduit à un excédent de **10,33 M€**.

## **Section d'investissement**

Dépenses de l'exercice 2023	26 097 394,19 €
Recettes de l'exercice 2023 <i>dont compte de réserve 1068 (résultat de l'exercice 2022)</i>	33 030 091,61 € 15 092 345,33 €
Déficit reporté de l'exercice antérieur	-7 238 041,91 €
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2023</b>	<b>-305 344,49 €</b>

Le solde de la section d'investissement pour l'année 2023 présente un excédent de 6,93 M€. Avec la reprise du déficit de l'exercice antérieur, le résultat cumulé conduit à un déficit de **0,3 M€**.

L'affectation des résultats de l'exercice 2023 sera réalisée dans le cadre du budget primitif 2024.

L'excédent dégagé par la section d'exploitation (+10 331 518,13 €) sera entièrement affecté au compte de réserve 1068 de la section d'investissement, afin d'une part de couvrir le déficit constaté de 305 344,49 €, et d'autre part, de financer les dépenses d'investissement.

Ces résultats témoignent d'un **pilotage renforcé de l'exécution des dépenses et des recettes du budget annexe d'assainissement**, avec une politique de levée d'emprunts **mesurée et appropriée**. La politique d'emprunt fait l'objet d'un rapport spécifique sur la gestion de la dette, présenté lors de cette même séance du Conseil départemental.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe du service départemental de l'assainissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé**

**Georges Siffredi**